

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR RENTE OU VERSEMENT EN CAPITAL

Au moment du départ à la retraite, vous pouvez choisir entre la perception d'une rente viagère ou d'une prestation en capital à caractère unique. Vous pouvez bien entendu choisir aussi un versement partiel en capital et sous forme de rente. Votre situation financière, votre mode de vie et vos objectifs personnels jouent un rôle déterminant pour cette prise de décision.

Avantages et inconvénients de la rente et du versement de capital

	Rente	Capital
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – Revenu régulier jusqu'à la fin de la vie (sécurité) – Profit à long terme: plus vous vieillissez, plus la somme des rentes versées augmente – Rentes de survivants (conjoint, partenaires de vie, orphelins) – Majoration des prestations: la CPE ou l'employeur peuvent volontairement aligner la rente sur l'inflation 	<ul style="list-style-type: none"> – Flexibilité financière avec liquidité planifiable individuellement: exigences moindres à un âge avancé par exemple – Chance de rendement supérieur en cas de placement – Préservation du capital si le produit du capital suffit à financer le train de vie – Le capital restant va aux héritiers – Possibilité de faire des avancements d'hoirie – Possible amortissement partiel ou total d'une hypothèque
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> – En cas de décès, le capital non requis pour les rentes de survivants ou pour le capital en cas de décès revient à la CPE 	<ul style="list-style-type: none"> – Placement à vos risques et périls (une longue évolution négative sur le marché des capitaux peut entraîner des difficultés financières) – Perte de la rente garantie à vie – Impossibilité de savoir si le capital suffira jusqu'à la mort indépendamment de la longévité
Impôts	<ul style="list-style-type: none"> – La rente doit être déclarée au fisc à hauteur de 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> – Imposition à taux fiscal réduit au moment du versement, indépendamment du revenu; ensuite impôt sur la fortune – Impôts sur le revenu pour le produit du capital

Arguments selon votre situation et vos souhaits

	Raisons en faveur d'un versement de rente	Raisons en faveur du versement en capital
Situation personnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Vous vous sentez en bonne santé et comptez sur une grande longévité – Vous êtes nettement plus âgé que votre conjoint/partenaire de vie – Vous n'avez pas d'héritiers 	<ul style="list-style-type: none"> – Vous avez des enfants que vous souhaitez soutenir financièrement – Vous souhaitez transmettre le capital de prévoyance après votre mort
Situation financière/ Expérience du placement d'argent	<ul style="list-style-type: none"> – Les rentes de l'AVS et de la CPE constituent votre unique retraite – Vous n'avez guère l'expérience des placements d'argent 	<ul style="list-style-type: none"> – Vous souhaitez disposer librement de votre argent à tout moment – Vous avez l'expérience des placements d'argent
Revenu	<ul style="list-style-type: none"> – Vous souhaitez un revenu régulier garanti jusqu'à la fin de votre vie 	<ul style="list-style-type: none"> – Vous souhaitez acheter des prestations d'assurance avec clause de restitution, de sorte que, si vous vivez seul par exemple, le capital non utilisé à votre mort revienne à vos héritiers
Impôts	<ul style="list-style-type: none"> – Charge fiscale trop élevée lors du versement de capital 	